

# Règlement

## Prix d'excellence « Jeune docteur »

Version 2023

## Article 1 : objet

La campagne des prix d'excellence est organisée par la Fondation de l'Université Jean Monnet Saint-Étienne. Ces prix récompensent l'excellence des diplômé(e)s de **Doctorat** et accompagnent le travail de diffusion de leur recherche qui se matérialisera par la production d'un article de vulgarisation.

## Article 2 : conditions de candidature

La présente session des prix d'excellence est ouverte aux titulaires de doctorats ayant soutenu leur thèse à l'Université Jean Monnet, Saint-Étienne entre le 01 janvier 2022 et le 30 juin 2023. Les candidat(e)s doivent avoir obtenu la recommandation de leur directeur de laboratoire.

## Article 3 : conditions relatives au projet

Le candidat ou la candidate s'engage à produire un article de vulgarisation en langue française en relation avec son sujet de recherche.

Cet article devra contenir entre 2500 et 3000 signes (espaces compris).

Cet article devra inclure une iconographie pouvant illustrer les propos de l'article (une ou plusieurs photographies, illustrations, représentations graphiques...). Cette iconographie ne nécessitera pas de mise en page, elle pourra figurer en fin d'article et devra inclure les droits associés. Le travail devra être produit en prenant comme cible un lecteur « grand public ».

## Article 4 : modalités de participation

### Inscription :

La candidature est effectuée par le biais du site internet de la Fondation. Un accusé de réception est produit à l'issue de l'inscription.

### Dépôt des dossiers :

Les dossiers seront à compléter **au plus tard le 14 octobre 2023** :

<https://fondation.univ-st-etienne.fr/fr/formulaires/excellence-2023-jdr.html>

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter la Fondation à :

[fondation-ujm@univ-st-etienne.fr](mailto:fondation-ujm@univ-st-etienne.fr)

### Détail des pièces à produire au dossier :

- Un RIB
- Un curriculum vitae ne dépassant pas deux pages dactylographiées
- Un courrier de recommandation : références académiques ou professionnelles (hors membres du jury de la Fondation, Cf. article 5)
- Un courrier de recommandation du directeur de laboratoire
- Un article vulgarisé (cf. article 3)
- Le rapport de soutenance

En cas de pré-sélection de votre candidature, **les oraux auront lieu le 9 novembre 2023** pour une audition de 15 min. Le candidat s'engage à être disponible à cette date physiquement ou en visioconférence

En cas de difficulté ou de question concernant la démarche d'inscription, vous pouvez contacter la Fondation à l'adresse suivante : [fondation-ujm@univ-st-etienne.fr](mailto:fondation-ujm@univ-st-etienne.fr)

### **Article 5 : jury**

Les candidatures retenues à l'issue d'une pré-sélection feront l'objet, par les candidat(e)s, d'une présentation orale de 10 minutes suivie d'un temps d'échange de 5 minutes.

Le jury est présidé par le Président de la Fondation de l'Université Jean-Monnet ou son représentant, et composé de membres de la Fondation de l'Université Jean-Monnet et/ou d'universitaires.

### **Article 6 : remise des prix et modalités pratiques**

Les docteurs lauréats se verront remettre un prix d'excellence d'un montant de 1000 € à 2 000 euros destiné à la réalisation de leur projet.

Le versement du prix d'excellence sera réalisé par virement bancaire en totalité lors de la sélection et les lauréats s'engagent à être présents lors de la cérémonie de remise des prix à l'occasion de la soirée Recherche qui aura lieu le 28 novembre 2023 à la Comédie de Saint-Étienne.

### **Article 7 : communication**

La Fondation de l'Université Jean Monnet se réserve la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des projets sélectionnés. Le candidat accepte que le contenu de l'article vulgarisé décrit dans l'article 2 soit diffusé à l'occasion d'actions de communication de la Fondation ou de l'Université Jean Monnet à destination de publics internes ou externes.